

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 08 avril 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (pouvoir à Mme KAPPS Brigitte)

1. Délégation de pouvoir au Maire

L'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales permet au Maire d'exercer par délégation un certain nombre de pouvoir, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Pour l'administration générale de la collectivité, et après en avoir discuté, **le Conseil Municipal délègue au Maire les pouvoirs suivants** :

- ↳ fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- ↳ passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- ↳ créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- ↳ prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- ↳ accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- ↳ fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- ↳ fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- ↳ exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme ;
- ↳ intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- ↳ régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

(approuvé par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 09 avril 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 08 avril 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (pouvoir à Mme KAPPS Brigitte)

2. Délégation de pouvoir au Maire relative aux Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)

L'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales permet au Maire d'exercer par délégation un certain nombre de pouvoir, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Le Maire précise qu'un seul type de délégation n'est pas facultatif : la délégation relative aux MAPA, depuis le 1^{er} janvier 2008.

En conséquence, pour l'administration générale de la collectivité, et après en avoir discuté, **le Conseil Municipal délègue au Maire :**

- toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%.

(approuvé par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 09 avril 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:

élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 08 avril 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (pouvoir à Mme KAPPS Brigitte)

3. Désignation des délégués à la Communauté de Communes de la Région de Brumath

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation par scrutin secret des **délégués à la Communauté de Communes de la Région de Brumath** pour la durée du mandat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

DESIGNATION DU 1^{er} DELEGUE

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	19
Bulletins blancs ou nuls :	3
Suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

A obtenu :

M. BIETH Alain 16 voix

M. BIETH Alain ayant obtenu la majorité absolue, il a été désigné comme délégué à la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

DESIGNATION DU 2^{ème} DELEGUE

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	19
Bulletins blancs ou nuls :	3
Suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

A obtenu :

M. MITTELHAEUSER Gérard 16 voix

M. MITTELHAEUSER Gérard ayant obtenu la majorité absolue, il a été désigné comme délégué à la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

DESIGNATION DU 3^{ème} DELEGUE

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	19
Bulletins blancs ou nuls :	4
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu :

M. WOLF Francis 15 voix

M. WOLF Francis ayant obtenu la majorité absolue, il a été désigné comme délégué à la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfet.
Le 09 avril 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:

élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 08 avril 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (pouvoir à Mme KAPPS Brigitte)

4. Désignation des délégués au S.I.C.T.E.U.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation par scrutin secret des **délégués au Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de Mommenheim et environs** pour la durée du mandat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

DESIGNATION DU 1^{er} DELEGUE

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	19
Bulletins blancs ou nuls :	2
Suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	9

A obtenu :

M. WOLF Francis 17 voix

M. WOLF Francis ayant obtenu la majorité absolue, il a été désigné comme **délégué au Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de Mommenheim et environs**.

DESIGNATION DU 1^{er} SUPPLEANT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	19
Bulletins blancs ou nuls :	4
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu :

M. AMMANN Joseph 15 voix

M. AMMAN Joseph ayant obtenu la majorité absolue, il a été désigné comme **délégué suppléant au Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de Mommenheim et environs**.

DESIGNATION DU 2^{ème} DELEGUE

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	19
Bulletins blancs ou nuls :	3
Suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

A obtenu :

M. KLEIN Jeannot 16 voix

M. KLEIN Jeannot ayant obtenu la majorité absolue, il a été désigné comme **délégué au Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de Mommenheim et environs.**

DESIGNATION DU 2^{ème} SUPPLEANT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	19
Bulletins blancs ou nuls :	3
Suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

A obtenu :

M. SCHERER Maurice 16 voix

M. SCHERER Maurice ayant obtenu la majorité absolue, il a été désigné comme **délégué suppléant au Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de Mommenheim et environs.**

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 09 avril 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 08 avril 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (pouvoir à Mme KAPPS Brigitte)

5. Désignation des délégués au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner les représentants siégeant aux niveaux local, territorial et départemental du S.D.E.A., conformément au nouveau cadre statutaire validé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du S.D.E.A. du 7 décembre 2007 et entériné par arrêté préfectoral du 16 janvier 2008.

VU les dispositions de l'article 11c des statuts modifiés aux termes desquelles les communes qui relevaient du périmètre de syndicats à vocation unique dissous ou en voies de l'être sont appelées à désigner directement un délégué par compétence,

VU les dispositions des articles 9, 14 et 26 et de l'Annexe 2 des statuts modifiés fixant la représentation de chaque collectivité intégrée à un délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

➤ Pour l'eau potable :

De désigner M. WOLF Francis délégué de la Commune de Mommenheim au sein de la Commission Géographique, de l'Assemblée Territoriale et de l'Assemblée Générale du S.D.E.A.

Dans l'attente de la dissolution du Syndicat des Eaux de Hochfelden, ce délégué pourra également représenter la Commune au sein du Comité Directeur du Syndicat.

A ce titre, et conformément aux statuts du Syndicat des Eaux de Hochfelden, il convient de procéder à la désignation d'un délégué supplémentaire :

De désigner M. KLEIN Jeannot délégué de la Commune de Mommenheim au sein du Comité Directeur du Syndicat des Eaux de Hochfelden.

(approuvé par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 09 avril 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:

élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 08 avril 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (pouvoir à Mme KAPPS Brigitte)

6. Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale

Le Maire informe les élus de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Néanmoins, ce même article énonce que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Aussi, le Maire propose à l'assemblée de choisir ce mode de désignation du **délégué au Comité National d'Action Sociale** pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du délégué au Comité National d'Action Sociale,

► **DESIGNE** Mme **SCHNEIDER Béatrice** comme **déléguée au Comité National d'Action Sociale** pour représenter le collège des élus à l'assemblée départementale annuelle afin de se prononcer sur les grandes orientations à conférer au CNAS.

(approuvé par 14 voix POUR, 2 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 09 avril 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 08 avril 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (pouvoir à Mme KAPPS Brigitte)

7. Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale

En application du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000, il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Ce Conseil d'Administration est composé du Maire, qui en est le Président, et d'un nombre égal de membres élus par le Conseil Municipal en son sein, et de membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil Municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

Au maximum, ce Conseil d'Administration comprend 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire.

Les membres élus, le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Au nombre des membres nommés, doivent figurer un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion ou de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales, désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées et un représentant des associations de personnes handicapées.

Le Conseil Municipal,

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000,

Considérant que l'opposition ne présente pas de candidats,

DECIDE de fixer le nombre des membres du CCAS à 8 dont 4 élus au sein du Conseil Municipal et 4 nommés par le Maire,

DESIGNE après scrutin conforme les délégués suivants pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale de Mommenheim pour la durée du mandat :

M. BIETH Alain, membre du Conseil Municipal

M. KUHN Joseph, membre du Conseil Municipal

Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise, membre du Conseil Municipal

Mme HARTER Simone, membre du Conseil Municipal

Mme LAGNIDE Isabelle, représentante de l'Union Départemental des Associations Familiales
M. MULLER Paul, représentant des associations de retraités et de personnes âgées
M. HARTHEISER Francis, représentant des associations de personnes handicapées
Mme OLLHOFF Brigitte, représentante des personnes qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion
ou de la lutte contre les exclusions

(approuvé à l'UNANIMITÉ)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 09 avril 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:

élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 08 avril 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (pouvoir à Mme KAPPS Brigitte)

8. Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Le Conseil Municipal,

VU le procès-verbal d'installation du conseil et l'élection du Maire et des Adjointes du 21 mars 2008,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008 fixant le nombre d'adjoints,

VU l'arrêté de délégation aux adjoints en date du 27 mars 2008,

VU la loi du 5 avril 2000 relative à la revalorisation des indemnités de fonction des élus locaux,

VU les articles L 2123-20, L 2123-20-1 et L 2123-24 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

VU les indemnités prévues par ces textes pour les communes de 1000 à 3499 habitants,

DECIDE pour la durée du mandat :

- d'attribuer au Maire de la Commune de Mommenheim une indemnité mensuelle correspondant à **43 % de l'indice brut 1015**,

- d'attribuer à chacun des *quatre* adjoints une indemnité mensuelle correspondant à **12,4 % de l'indice brut 1015**,

- d'autoriser le versement de ces indemnités à compter du 22 mars 2008, lendemain de leur entrée en fonction.

(approuvé par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 09 avril 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 08 avril 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (pouvoir à Mme KAPPS Brigitte)

9. Indemnité de conseil au Trésorier Municipal

Le Maire rappelle que l'arrêté du 16 décembre 1983 prévoit qu'une commune peut allouer une indemnité de conseil au trésorier municipal qui est calculée par application d'un barème, à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires réelles des trois dernières années.

Le Maire précise que cette indemnité est facultative et personnelle pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante. Néanmoins, celle-ci peut être supprimée ou modifiée à tout moment par délibération spéciale dûment motivée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DECIDE** de reconduire la délibération du 02 avril 2001 relative à l'attribution de l'indemnité de conseil versé au comptable conformément au décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et par arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et accorde ainsi au Percepteur, l'indemnité de conseil prévue par les textes susvisés.

(approuvé à l'UNANIMITÉ)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 09 avril 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
Conseillers:

élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 08 avril 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (pouvoir à Mme KAPPS Brigitte)

10. Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2008

Le Conseil Municipal,

Considérant le résultat global de l'exercice 2007,
Considérant l'approbation des comptes administratifs 2007,
VU les engagements de la municipalité pour l'exercice 2008,

DECIDE de fixer les taux des contributions directes comme suit :

↳ Taxe d'habitation	3,12 %
↳ Taxe foncière bâtie	3,44 %
↳ Taxe foncière non bâtie	15,08 %
↳ Taxe professionnelle	4,29 %

(approuvé à l'UNANIMITÉ)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 09 avril 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 08 avril 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (pouvoir à Mme KAPPS Brigitte)

11. Adoption du Budget Primitif Principal 2008

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif principal 2008 dressé par lui, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre et article par article, et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à Monsieur le Préfet :

ARRETE, pour 2008, le budget principal comme suit :

Section de fonctionnement

➤Dépenses	866 724 €
➤Recettes	866 724 €

Section d'investissement

➤Dépenses	800 525 €
➤Recettes	800 525 €

(approuvé par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 09 avril 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:

élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 08 avril 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (pouvoir à Mme KAPPS Brigitte)

12. Fixation de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2008

Le Conseil Municipal,

Considérant le résultat global de l'exercice 2007 du service de l'assainissement,

Considérant l'approbation des comptes administratifs 2007 du 25 février 2008,

VU la participation demandée en 2008 par le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées,

VU le projet de budget présenté par le Maire,

DECIDE

- ↳ de porter, pour l'exercice 2008, le taux de la redevance en vigueur à **0,91 €** hors taxes le m³,
- ↳ de maintenir à **40 €** hors taxes par semestre la part fixe par abonné.
- ↳ de porter la taxe pour économie de fausse septique à :
1200 euros pour une maison individuelle
900 euros pour chaque logement d'un immeuble collectif.

CONFIRME que la base d'imposition à la part fixe est assise sur les caractéristiques du branchement, soit une par fixe par foyer-usager et des parts fixes multiples pour un immeuble ou un branchement collectif.

(approuvé par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 09 avril 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 08 avril 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (pouvoir à Mme KAPPS Brigitte)

13. Approbation du budget 2008 du service de l'assainissement

Le Conseil Municipal, vu les dépenses d'assainissement à couvrir en 2008, par la redevance d'assainissement :

ARRETE le budget primitif 2008 du service de l'assainissement comme suit :

Section de fonctionnement

➤Dépenses	300 852 €
➤Recettes	300 852 €

Section d'investissement

➤Dépenses	261 183 €
➤Recettes	261 183 €

RECONDUIT à l'année 2008 les décisions prises par délibération du 11 octobre 2004 concernant l'abattement consenti aux exploitants agricoles.

(approuvé par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfet.
Le 09 avril 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 08 avril 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (pouvoir à Mme KAPPS Brigitte)

14. Renouvellement des modalités d'attribution des différentes indemnités et primes au personnel communal

Le Maire informe l'assemblée que lors des mandatures précédentes, les élus avaient attribué aux agents communaux un certain nombre d'indemnités prévues par les différents textes de loi.

Il précise que l'attribution de ces indemnités aux fonctionnaires et agents concernés relève de sa compétence après la décision de principe de l'assemblée municipale.

Les délibérations antérieures demeurant toutefois valables, il propose aux conseillers la continuité de ces avantages.

Ainsi, le Conseil approuve la reconduction de toutes les délibérations antérieures se rapportant aux :

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

- Adjoint administratif territorial
- Adjoint technique territorial
- Rédacteur territorial

Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires :

- Rédacteur territorial (dont l'indice brut de rémunération est supérieur à l'indice brut 380)

Indemnité d'administration et de technicité :

- Adjoint administratif territorial
- Adjoint technique territorial
- Rédacteur territorial (dont la rémunération est au plus égale à l'indice brut 380)

Indemnité de responsable régisseur

Prime de fin d'année au personnel communal

Le Maire précise : - qu'un agent ne peut bénéficier de l'ensemble de ces indemnités mais que chacun relève d'un grade et d'une fonction spécifique,

- qu'en cas de congé maladie et congé de maternité, l'agent continuera de bénéficier de l'ensemble des primes qui le concernent.

(approuvé à l'UNANIMITÉ)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 09 avril 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,